

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

LE PROGRAMME QUINQUENNAL 2015-2019

UN PROGRAMME DEDIE A LA CONSOLIDATION DU
DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

RAPPORT PRELIMINAIRE

Novembre 2013

EN GUISE D'INTRODUCTION : UN BILAN ET DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

1. La mise en œuvre de la politique de Renouveau agricole et rural, à partir de 2009, a permis de consolider la dynamique créée par le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) et d'engager un processus de réorganisation de l'activité agricole sur la base du recentrage des objectifs opérationnels assignés au secteur, du choix de l'approche filière, comme mode d'organisation de la chaîne des valeurs et de l'identification des filières agricoles stratégiques dédiées au renforcement des bases productives de la sécurité alimentaire du pays.

2. Des moyens financiers conséquents, alloués sur le budget de l'Etat, ont été consacrés au secteur de l'agriculture et du développement rural considéré désormais comme secteur prioritaire de l'économie nationale.

3. Des résultats encourageants ont été obtenus durant la période 2009-2012.

Ainsi, s'agissant des résultats obtenus dans le domaine de l'agriculture :

- le taux de croissance moyen annuel enregistré a été de 13,79%, contre un objectif de croissance moyenne annuelle de 8,3 % fixé dans le cadre des contrats de performance pour le quinquennat 2009-2014 ; ce taux a atteint 12,89% pour la période 2009-2013.
- la croissance moyenne annuelle des différentes filières a globalement progressé, comme le montrent les taux suivants :
 - légumes frais : +15,8 %,
 - viandes rouges : + 16,3 %,
 - viandes blanches : + 12,6 %,
 - les œufs : + 7,9 %,
 - céréales : 20,5%,
 - pomme de terre : 16,5 %,
 - production locale de lait cru : 8,8% ;
- la valeur de la production agricole a connu une hausse significative, passant de 1.507.200.000 DA à 2.223.309.091 DA, soit une progression de + de 50% ; elle a connu une diversification non négligeable sur l'ensemble des grandes zones agro écologiques du pays, sa répartition géographique se présentant comme suit :
 - plaines et le littoral : 43,1%,
 - hautes plaines : 22,2%,
 - Sud : 18,2%,
 - montagnes 16,5% ;

- les collectes de céréales et de lait cru ont connu, elles aussi, une croissance importante qui est de l'ordre de 400% et ce, grâce notamment à l'amélioration des chaînes logistiques de ces deux filières, aux prix garantis rémunérateurs mis en place pour les céréales et aux primes incitatives octroyées dans les différents maillons de la filière lait (production, collecte et transformation) ;
- l'irrigation des cultures, qui constitue le premier facteur de l'intensification agricole, a connu une progression significative, traduite par l'extension des surfaces irriguées, qui sont passées de 936.862 ha à 1.053.523 ha, et par l'accroissement de 359.163 à 478.127 ha des surfaces équipées en systèmes modernes d'irrigations (aspersion et localisé) ;
- le nombre d'emplois existant au niveau des exploitations agricoles est passé de 2.359.972 personnes à 2.535.309, soit une progression moyenne annuelle de 7,4%.

De leur côté, les résultats obtenus en matière de développement rural ont été également significatifs :

- les actions réalisées, notamment en matière de mobilisation de l'eau, de désenclavement et d'amenée d'énergie, ont permis d'améliorer les conditions de vie et de revenu des populations et de développer des activités économiques souvent créatrices d'actifs à l'image des vergers arboricoles et des petites exploitations d'élevage ainsi que la revivification des territoires enclavés ou abandonnés ;
- le programme de lutte contre la désertification a été consolidé au niveau de 30 wilayas (08 wilayas steppiques, 13 wilayas agro-pastorales et 09 wilayas sahariennes), 483 communes, 981 localités et 136 134 ménages ; ce programme se présente sous forme de projet de lutte contre la désertification, qu'on peut qualifier aussi de lutte contre la pauvreté (PPLCD), au nombre 2 395 en 2012, soit plus de 603 PPLCD comparativement à l'année 2011 ;

Le bilan de la mise en du programme de lutte contre la désertification pour la période 2009-2012 est le suivant :

- en matière de plantation pastorales et fourragère, 10.087 ha ont été plantés dont 3.665 ha en 2012, il s'agit d'un investissement qui permettra d'assurer une production vivrière pour l'alimentation de l'homme et une production fourragère destinée à compléter et à équilibrer la ration provenant de la pâture ;
- en matière de désenclavement, 3664 km ont été réalisées dont 2 083 km en 2012 ; les routes et pistes ainsi ouvertes permettent une meilleure mobilité des populations des localités enclavées, un accès plus facile à l'ensemble des services, et le développent des territoires ruraux ;
- en matière de mobilisation de la ressource hydrique, les actions lances portent sur la réalisation de 2 193 unités dont 1 817 en 2012, il s'agit là d'une mobilisation

importante des ressources en eau dont dépend l'équilibre de l'économie pastorale ;

- en matière de développement des énergies renouvelables (énergie solaire et énergie éoliennes), les efforts déployés ont porté sur le soutien à l'équipement des ménages ruraux avec 1 572 unités de kits solaires dont 834 en 2012 ;

les wilayas qui dominent le programme de lutte contre la désertification sont :

- Khenchela : 64% (commune de Tamza 84%, Djellal 82%, M'sara 79%) ;
 - Djelfa : 58% (commune de Djelfa : 89%, HAin Mabed : 82%, Mliliha : 75%) ;
 - Oum El Bouaghi : 54% (commune de Ain Fakroun : 87%, Kasr sbahi : 81%, Sigus 80%) ;
- le traitement des bassins versants a été également consolidé : le nombre de bassins versants prévu au niveau de 30 wilayas, au 31 décembre 2012, est de 104 dont 13 programmée pour l'année 2012 ; le programme de traitement des 104 bassins-versant vise 2.558 localités situées dans 670 communes ;

les impacts sociaux suivants ont été induits :

- 53 000 bénéficiaires ont bénéficié des actions individuelles sur une prévision de 164 261 soit un taux de réalisation de 32 % ;
 - 1.484 localités sur les 2.558 prévues par le programme soit 58 % situées dans 520 communes sur les 670 prévues soit un taux satisfaisant de 78 % ;
 - 112 000 ménages sont touchés par les actions lancées, sur les 348 769 prévus, soit un taux de réalisation de 32 % ;
- la gestion et l'extension du patrimoine forestier a connu une nette amélioration :
 - en matière de gestion et d'extension du patrimoine forestier ;
 - en matière de production forestière : *i-* exploitation de bois : sur un objectif de 132 000 m3 pour l'année 2012, un volume de 102 354 m3 a été exploité soit un taux de réalisation de 78 % ; *ii-* exploitation de liège : sur une prévision de 62 269 Qx il a été récolté seulement 33 984 Qx de liège, soit 55 % de l'objectif ; *iii-* récolte d'alfa : en matière de récolte d'alfa 307 tonnes ont été récoltées durant la campagne 2011/2012 sur un objectif de 2 714 tonnes soit 11 % ;
 - en matière protection du patrimoine forestier contre les feux de forêts, qui s'est traduite par la lutte contre de 5 110 foyers sur une superficie totale de 99 061 ha, soit un ratio de 19 ha/foyer ;
 - en matière de prévention et de lutte contre les parasites et les maladies : par rapport aux estimations des infestations de l'enquête du mois de septembre de l'année 2011, il a été enregistré en 2012 des diminutions dans les superficies

infestées qui sont de l'ordre de 52.728 ha du total infesté et de 13.171 ha de celles à degré moyen à fort ;

- en matière de plantation, et sur un objectif de 60.000 ha par an arrêté dans le cadre du Plan National de Reboisement, la réalisation de l'année 2012 est de 54 681 ha, répartis comme suit : *i-* plantations forestières : 31 968 ha ; *ii-* plantation fruitière : 18 999 ha dont 12 776 ha en oliviers soit 67% ; *iii-* plantation pastorale et fourragère : 3 715 ha.
- le programme de conservation des écosystèmes naturels (86 ha), qui vise l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles, est devenu, en termes de durabilité, un élément central de la politique de développement agricole et rural du pays ;

Par ailleurs, les résultats obtenus en matière de développement humain méritent d'être soulignés.

Ainsi,

- l'indice de développement humain national est passé de 0,681 en 2009 à 0,699 en 2010 (progression d'un point) ;
- le taux de chômage est passé de 10,2% en 2009 à 10% en 2010 ;

De même, la formation, la recherche et la vulgarisation ont connu une progression significative.

Ainsi,

- dans le domaine de la formation, les actions de formation réalisées depuis 2010 ont touché près de 198 000 personnes de tous niveaux (agriculteurs, éleveurs, porteurs de projets, cadres, opérateurs économiques...) ;
- dans le domaine de la vulgarisation et de l'appui technique, une approche de proximité et de masse, qui a touché 718.516 personnes, a été conduite par :
 - le réseau des vulgarisateurs de terrain (au nombre de 1373) ;
 - le réseau des facilitateurs pour le développement rural, PPDRI (1059) ;
 - le réseau des agents de développement du système recherche développement (2.400) ;
 - les chargés de la communication et de la vulgarisation relevant des institutions économiques ;
- dans le domaine de la recherche, il faut noter un accroissement des activités de recherche, d'études et d'expérimentation menées sur le terrain auprès des

agriculteurs et des populations rurales et en stations, en essais de plein champs et sous serre ainsi qu'au niveau des laboratoires ;

Ainsi, à juin 2013, près de 303 opérations ont ainsi été enregistrées, qui portent, principalement sur la création variétale, la gestion de l'eau, le patrimoine matériel et immatériel, la protection phyto et zoo sanitaire, la gestion des écosystèmes etc.

Sur le plan de la valorisation des activités de recherche, une plus forte contribution des cadres du secteur aux diverses manifestations scientifiques et techniques organisées en Algérie ou à l'étranger est relevée ; cette tendance se confirme pour le premier semestre 2013 avec un cumul de plus de 179 publications et de communications ;

Les résultats obtenus en matière de coopération internationale et d'intégration régionale, se présentent comme suit :

- durant la période 2009/2013, la coopération a enregistré une diversification des partenaires étrangers, un plus grand engagement des bailleurs de fonds et une relance du processus d'intégration régionale notamment avec l'UE et internationale dans le cadre des préparations d'accession de l'Algérie à l'OMC ;
- les domaines couverts par la coopération internationale ont connu également une diversification dans le sens d'un élargissement des champs d'interventions des partenaires étrangers touchant ainsi à toutes les activités du secteur ;
- les relations de coopération avec les pays développés et émergents ont été sanctionnées par la signature d'un nombre important de conventions et d'accords bilatéraux dans les domaines de la recherche, de la santé animale, de la protection phytosanitaire, et de la lutte contre la désertification ;
- des institutions régionales et internationales ont contribué efficacement aux efforts consentis par le secteur au profit du développement agricole et rural : UE, ACSAD, OADA, AIEA, FAO, PNUD, FIDA, BIRD, etc. ;
- l'intégration régionale et internationale fait l'objet d'une attention particulière à travers la recherche d'une coopération mutuellement bénéfique, fondée sur une concertation renforcée entre les parties prenantes (UMA, UA, etc.)

4. Notre agriculture reste confrontée à des contraintes pédoclimatiques structurelles et continue de souffrir d'insuffisances d'ordre institutionnel, organisationnel et technique, économique et social qui entravent son développement équilibré et harmonieux.

5. Le programme quinquennal 2015-2019 est dédié à la consolidation de la politique agricole et rural poursuivie, devra donner une réponse à ces défis et se déploiera selon les cinq axes énoncés ci-dessous :

Axe 1. Le maintien des efforts de renforcement et d'élargissement de la base productive

Les conditions les plus favorables ont été réunies ces trois dernières années pour créer une dynamique d'investissement durable, particulièrement au niveau des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires.

Les efforts consentis devront se poursuivre pour consolider ces acquis et maintenir vivace la dynamique ainsi créée.

Il s'agira ainsi : *i-* de parachever, en termes opérationnels, le règlement de la question du foncier agricole ; *ii-* de poursuivre le processus d'intégration engagé au niveau de la sphère agroalimentaire ; *iii-* d'étendre d'avantage la Surface Agricole Utile par la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ; *iv-* d'appuyer et dynamiser le marché du machinisme agricole, particulièrement le petit matériel fortement demandé par les petites et moyennes exploitations.

Axe 2. La poursuite de l'intensification des productions agricoles et agro-alimentaires

Les actions menées dans le cadre des programmes d'intensification de la production agricole ont permis d'obtenir des résultats encourageants et ont confirmé, encore une fois, la marge de progrès possible que permet l'introduction de techniques modernes.

En termes de perspectives, la poursuite de la construction des filières stratégiques et l'amélioration de l'articulation entre les segments qui les composent, le renforcement du système de régulation mis en place, l'approfondissement de l'adaptation de la politique de soutien et de financement, une meilleure disponibilité et une gestion plus rationnelle des facteurs de production, le renforcement des espaces de concertation et d'intégration agroalimentaire, tout cela permettra de maintenir les progrès réalisés, de sécuriser les disponibilités nationales provenant de la production agricole et de préserver le pouvoir d'achat du citoyen.

Par ailleurs, la poursuite du programme de réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales insuffisamment ou non exploitées pourrait, après rénovation, accroître de manière significative les capacités de production de biens et services.

Dans le même ordre d'idées, des filières jusque là délaissées ou peu développées connaîtront dans un proche avenir une renaissance certaine. Ce sera le cas des activités de production des aliments de bétail, des légumes secs, de l'huile d'olive, de la valorisation de fruits et légumes et des cultures industrielles. Les indices les plus probants de cette renaissance attendue sont, par exemple, la production, pour la première fois en Algérie, des grands-parentaux avicoles et de la semence de base pour trois variétés de pomme de terre.

C'est aussi la mise au point de nouvelles variétés de blé dans le cadre du programme national d'amélioration des blés PNAB.

Axe 3. Le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale

Le développement de notre agriculture ne saurait être durable que si la production nationale continue à bénéficier d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et d'un système de protection élaboré et performant.

Il convient ainsi de continuer à :

- étendre et renforcer le système de veille sanitaire et de protection des cultures et des cheptels contre les fléaux et les calamités agricoles et naturelles, prévenir et réagir efficacement aux maladies émergentes et limiter leurs effets sur la santé des êtres humains ; la généralisation des assurances agricoles permettra de prendre en charge les effets de tels phénomènes et de sécuriser les revenus des agriculteurs et des éleveurs ;
- protéger la production nationale de la concurrence extérieure déloyale, en maintenant le soutien à l'investissement et à l'amélioration de la productivité, en favorisant la mise à niveau des exploitations agricoles et des entreprises de l'agroalimentaire et en adoptant les normes internationales en cours en matière de certification ; toutes ces mesures permettront de conférer à la construction des filières la profondeur stratégique dont elle a besoin et de favoriser une intégration judicieuse à terme de notre agriculture au marché mondial.

Axe 4. L'intensification des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles.

Facteurs limitant de la croissance de la production agricole, l'eau et le sol constituent en Algérie, comme dans les autres pays méditerranéens, des ressources de plus en plus rares et menacées.

L'érosion hydrique, l'augmentation de la salinité du sol et son appauvrissement par les cultures et l'élevage constituent des contraintes majeures qu'il convient de prendre en charge à travers des projets d'aménagement intégré (drainage, reboisement, stabilisation des sols, corrections torrentielles, travaux d'aménagement de bassins versants, etc.) et la transformation des systèmes de production.

Dans cette perspective :

- un effort conséquent doit être fait en matière d'investissement dans de grandes études d'aménagement intégré ; il s'agira de réactualiser les nombreuses études qui ont été réalisées dans les années 70 et au début de la décennie 80 [Oued Namous-Zouzfana, Touat-Gourara-Tidikelt, Zones humide

(Chott et Garaat), Bassins versants (oued Touil, oued Djeddi Mzi, oued Mellegue), Hodna, steppe occidentale, Aures Nememcha, Zones frontalières] ;

- des opérations de développement d'envergure et de portée stratégique doivent être lancées dans les régions disposant d'un potentiel agricole significatif mais jusque là inexploité ou peu valorisé ;

Il s'agit :

- des grandes plaines intérieures et littorales de l'extrême Nord-est du pays qui reçoivent des quantités importantes de pluies (600 à 800 millimètres) ;
 - du Sud des Aurès ;
 - des régions disposant de fortes potentialités hydriques souterraines et de sols de qualité au Sahara ;
 - de périmètres agricoles dans les hautes plaines et dans la steppe (Hodna, Oued Touil, Oued Namouss...), qui nécessitent parfois des transferts et des aménagements hydrauliques importants, etc.
- une gestion rationnelle et économe de l'eau et des arbitrages judicieux en matière d'affectation de cette ressource tenant compte des calendriers culturels.

C'est à ce prix que les défis que nous venons d'évoquer pourront être efficacement relevés et induire un développement durable.

Axe 5. La poursuite du renforcement des capacités humaines et de l'appui technique

Le renforcement des capacités et de l'appui technique sont une exigence incontournable de la mise à niveau de notre agriculture.

La modernisation de l'administration agricole et des forêts, la formation et la recherche, la vulgarisation et la diffusion du progrès technique resteront des enjeux majeurs et des axes fondamentaux et permanents du programme dédié à la consolidation du développement agricole et rural.

C'est pourquoi, des chantiers sont ouverts et/ou le resteront.

Il s'agit, entre autres, de la réorganisation de l'administration agricole et forestière et de sa présence à l'échelle de l'ensemble du territoire national, de la réhabilitation de l'appareil de formation et de vulgarisation, de la modernisation de l'appareil de recherche et de la création de pôles agricoles intégrés.

Le déploiement et la modernisation de l'appareil de recherche et d'appui technique au secteur sont d'autant plus pressants qu'il s'agit de faire face aux multiples interrogations scientifiques et techniques des agriculteurs et des éleveurs, de faire la démonstration de la validité et de la pertinence des solutions proposées et d'intégrer les effectifs croissants de

compétences issues de l'Université. Ce déploiement et cette modernisation seront réfléchis en partant du statut des E.P.S.T et en ciblant une dispersion moindre des capacités et des moyens.

Par ailleurs, la coopération internationale fera l'objet d'une attention plus soutenue afin qu'elle contribue aux efforts de développement du secteur. Elle s'inscrit dans une logique de contribution aux réponses nationales au traitement des problématiques prioritaires identifiées.

L'effort considérable à mener, dans des délais très courts, tant en matière de formation qu'en matière de transfert de technologies, exige une exploitation plus systématique et mieux ciblée des opportunités offertes par la coopération internationale. Il s'agira, en particulier, de :

- prendre les dispositions permettant à l'Algérie de devenir un membre à part entière du CGIAR pour pouvoir obtenir un appui plus conséquent des chercheurs et experts des institutions internationales regroupées dans cet organisme [CYMMIT, ICARDA, IWMI, CIP, etc.] ;
- avoir une approche plus dynamique vis-à-vis d'institutions dont les offres sont peu ou mal exploitées [FAO, FIDA, UNCCD, FEM, etc.] ;
- élargir le panel des partenaires susceptibles d'engager au profit de l'Algérie un transfert technologique au sens plein du terme.

Dans cette perspective, notre coopération avec les partenaires étrangers portera sur les connaissances et les techniques relatives à l'intensification des productions et à la gestion des ressources et des territoires, ainsi que sur les capacités d'étude et d'innovation.

PREMIERE PARTIE. VERS LE RENFORCEMENT DES BASES PRODUCTIVES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

I. DES OBJECTIFS DE PRODUCTION ET DE CROISSANCE A L'HORIZON 2019

A. LES NIVEAUX PREVISIONNELS DE PRODUCTION

En termes de disponibilités alimentaires, les niveaux prévisionnels de production de l'année 2019 – ramenés à la population attendue à cet horizon, estimée à 42,7 millions d'habitants, et en comparaison aux indicateurs de l'exercice 2012 –, permettraient une amélioration de la situation alimentaire et du taux de couverture des besoins par la production nationale.

Pour les principaux produits, les évolutions attendues se déclinent comme suit :

Unité : Kg/Hab/an (sauf précisions)

Désignation	2012		2019
	Total disponibilités alimentaires	Part Production nationale	Part Production nationale
Blé dur	106	64	72
Blé tendre	153	27	31
Légumes frais	279	278	367
Pomme de terre	113	113	156
Viandes rouges	14	12	15
Viandes blanches	10	10	13
Lait (litres/hab/an)	148	82	99
Œufs (unité/hab/an)	142	142	190

B. LA CROISSANCE MOYENNE ANNUELLE ATTENDUE POUR 2015-2019

Sur la base des évolutions constatées lors de la période 2009-2012, présentées ci-dessus, il est attendu pour le prochain quinquennat une croissance moyenne annuelle en volume de la production agricole, toutes filières confondues, de 5% au cours de la période 2015-2019.

Par filière, et pour les principales d'entre elles, la croissance moyenne annuelle 2015-2019 attendue se décline comme suit :

- + 5 % pour les céréales et légumes secs,
- + 6 % pour les fourrages,
- + 6 % pour l'ensemble des légumes frais, et pour la pomme de terre et l'oignon,

- + 6 % pour la production d'olives,
- + 3 % pour les dattes,
- + 6 % pour les viandes rouges,
- + 6 % pour les viandes blanches,
- + 5 % pour le lait frais,
- + 6 % pour les œufs.

C. L'EVOLUTION PROJETEE EN VOLUME DES PRODUCTIONS AGRICOLES

En volume, les productions attendues pour chacune des filières vont connaître des progressions significatives et ce, en comparaison aux moyennes annuelles enregistrées lors de la période 2009-2012 (cf. tableau ci après).

Pour les principales filières, les évolutions attendues pour l'année 2019 se présentent comme suit :

- 67,3 millions de quintaux de céréales, contre une moyenne de 50,1 millions de quintaux entre 2009 et 2012 ;
- 54,8 millions de quintaux de fourrages, contre 32,8 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012 ;
- 157 millions de quintaux de légumes frais, contre 89,4 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012 ;
- 66 millions de quintaux de pomme de terre, contre 35,1 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012 ;
- 10,2 millions de quintaux de dattes, contre 6,9 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012 ;
- 6,4 millions de quintaux de viandes rouges, contre 4 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012 ;
- 5,8 millions de quintaux de viandes blanches, contre 3 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012 ;
- 4,3 milliards de litres de lait frais, contre 2,8 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012 ;
- 8,1 milliards d'œufs, contre 4,6 millions de quintaux en moyenne annuelle 2009-2012.

OBJECTIFS PHYSIQUES DE PRODUCTION PAR FILIERE 2015-2019

Unité : quintal sauf précision

Filières	Moyenne 2009-2012	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
<i>Blé dur</i>	22 673 000	27 000 000	28 300 000	29 000 000	29 800 000	30 800 000
<i>Blé tendre</i>	9 481 000	11 300 000	11 800 000	12 300 000	12 800 000	13 300 000
<i>Orge</i>	16 863 000	18 200 000	19 000 000	19 900 000	20 800 000	21 800 000
<i>Avoine</i>	1 087 000	1 200 000	1 300 000	1 300 000	1 400 000	1 400 000
Céréales	50 104 000	57 700 000	60 400 000	62 500 000	64 800 000	67 300 000
Fourrages	32 817 000	44 000 000	46 400 000	49 000 000	52 000 000	54 800 000
Légumes secs	782 000	1 030 000	1 070 000	1 110 000	1 160 000	1 200 000
Tomate industrielle	6 749 000	9 630 000	10 060 000	10 520 000	11 000 000	11 600 000
Tabac	79 000	77 000	79 000	81 000	82 000	84 000
Maraîchage	89 375 000	128 000 000	133 000 000	140 000 000	148 000 000	157 000 000
Dont:						
1. P.D.T	35 147 000	54 000 000	57 000 000	60 000 000	63 000 000	66 000 000
2. Oignon	10 876 000	14 000 000	14 800 000	15 600 000	16 400 000	17 300 000
Viticulture	4 903 000	6 200 000	6 350 000	6 500 000	6 700 000	6 900 000
Agrumes	9 583 000	12 500 000	12 700 000	13 000 000	13 200 000	13 500 000
Noyaux Pépins	13 369 000	17 200 000	17 800 000	18 400 000	19 100 000	19 800 000
Olives	4 521 000	6 400 000	6 700 000	7 200 000	7 600 000	8 100 000
Dattes	6 864 000	9 100 000	9 300 000	9 600 000	9 900 000	10 200 000
Viandes rouges	3 969 000	5 200 000	5 500 000	5 800 000	6 100 000	6 400 000
Viandes blanches	2 974 000	4 800 000	5 000 000	5 200 000	5 500 000	5 800 000
Lait (10 ³ litres)	2 761 000	3 500 000	3 700 000	3 900 000	4 100 000	4 300 000
Œufs (10 ³ unités)	4 592 000	6 464 000	6 818 000	7 197 000	7 600 000	8 092 000
Miel	47 000	66 000	72 000	78 000	86 000	96 000
Laine	282 000	408 000	427 000	460 000	463 000	489 000

II. DES PROGRAMMES D'INTENSIFICATION POUR RENFORCER LES BASES PRODUCTIVES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les programmes d'intensification concernent les produits de large consommation et visent à renforcer les bases de la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit des céréales, des légumes secs, du lait, de la pomme de terre, de l'oléiculture, des viandes, des dattes, etc.

A. LE PROGRAMME D'INTENSIFICATION DE LA CERÉALICULTURE

Le programme de développement de la céréaliculture, au titre du plan quinquennal 2015/2019, sera marqué par la poursuite des actions visant l'augmentation de la production et la productivité ainsi que l'intégration de la filière.

Pour atteindre l'objectif de sécurisation d'une production céréalière de 67 millions de quintaux, et compte tenu des contraintes identifiées dans ce domaine, le programme d'action proposé s'articule autour des principaux axes suivants :

- la modernisation des équipements agricoles ;
- l'adoption d'itinéraires techniques poursuivis par les céréaliculteurs ;
- amélioration des rendements par le développement de l'irrigation d'appoint des céréales et l'augmentation des superficies irriguées, et ce, grâce à une mobilisation accrue des eaux superficielles et souterraines ;
- le renforcement des capacités de stockage ;
- la révision du dispositif incitatif du blé tendre.

B. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES LEGUMES SECS

Les légumes secs couvrent à l'heure actuelle une superficie moyenne de 66.000 hectares, donnant une production moyenne de 504.000 quintaux pour des besoins estimés à 2,8 millions de quintaux, soit un taux de couverture de 15,7 %. Le reste des besoins, soit 2,4 millions de quintaux, est importé pour un montant de 123 millions de dollars.

Il s'agit donc de remédier à cet état de fait en visant une réduction importante de l'importation et en atteignant une production de 1 200 000 quintaux à l'horizon 2019.

Cet objectif est visé à travers :

- une augmentation de la superficie à emblaver ;
- le démarrage d'un projet d'amélioration des légumineuses alimentaires dans les régions du plateau du Sersou, de Ain Temouchent, de Guelma et de Médéa, régions traditionnellement connues pour leur production de légumineuses alimentaires ;
- la consolidation du programme de production de semences, à travers les zones potentielles ;
- l'importation de 220.000 quintaux de semences sur les 5 prochaines années ;
- l'amélioration de l'itinéraire technique à travers des opérations de démonstration et des actions de vulgarisation et de sensibilisation des producteurs.

C. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE LAIT

Le niveau de production attendu pour 2019 est de 4,3 milliards de litres. Les actions qu'il faut engager pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Mise en place progressive d'un effectif de l'ordre de 850 000 vaches laitières produisant 6000 l/vl/an ;
- Reconstitution du noyau génétique national par la création de pépinières de génisses locales ;
- Encouragement de la production de fourrages en irrigué, avec un objectif de 300 000 ha de luzerne et de maïs ;
- Maintien des mesures incitatives destinées au développement de la filière ;
- Encouragement de l'aménagement d'étables ; acquisition de matériel d'élevage et d'équipements laitiers de traite et de réfrigération ; poursuite de la préservation des revenus des éleveurs (prime de production) et encouragement de la collecte et de la transformation ;
- Poursuite du renforcement des capacités humaines, de la professionnalisation des éleveurs et du renforcement des organisations interprofessionnelles ;
- Mise en place des outils de suivi et d'évaluation de la filière lait ;
- Identification du cheptel bovin laitier, le contrôle des rendements laitiers, de livres généalogiques ;
- Mise en place de pôles agroalimentaires intégrés de la filière lait dans les bassins laitiers.

D. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES CULTURES MARAICHERES

Le développement des filières maraichères repose sur l'amélioration des rendements et l'augmentation des surfaces cultivées et ce, à travers :

- le développement des techniques d'irrigation et de l'économie d'eau ;
- le développement de la mécanisation des filières par l'utilisation d'un matériel spécifique de plantation et de récolte (pomme de terre, ail, oignon, tomate industrielle).

Les projections de production à l'horizon 2019 sont de 157 millions de quintaux, soit plus de 40 % de croissance, en tenant compte des critères suivants :

- l'accroissement de la population nationale (42 millions d'habitants à l'horizon 2019) et amélioration de son niveau de vie ;
- la couverture totale des besoins en légumes à partir de la production nationale ;
- les potentialités nationales en termes de terres irriguées, de mécanisation et de maîtrise des innovations techniques (matériel végétal performant, fertilisation, irrigation, etc.).

La stratégie à déployer pour atteindre ces objectifs repose sur l'extension des surfaces cultivées et l'amélioration des rendements dans les filières suivantes : pomme de terre, oignon/ail, tomate, cultures sous plastiques, semences et plants.

Il demeure entendu que les autres cultures présentant un intérêt économique et social feront, elles aussi, l'objet d'une attention particulière.

De même, le programme quinquennal 2015-2019 devra prendre en charge les aspects liés à la production de semences (usinage, conservation et commercialisation) et à la régulation qui, quant à elle, recourra, en plus de la conservation sous froid, à l'exportation et au développement de l'industrie agro-alimentaire qui en constituent des maillons non négligeables.

E. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA POMME DE TERRE

Afin d'atteindre, à l'horizon 2019, l'objectif de production de la pomme de terre de 6,6 millions de tonnes, il est nécessaire d'augmenter le rendement moyen à l'hectare qui doit être de 36 tonnes.

Ce programme repose sur :

- la maîtrise des itinéraires techniques de production de semences et de consommation ;
- la détermination d'une carte variétale pour chaque zone de production potentielle ;
- la conservation et le stockage de la pomme de terre ;
- la réalisation d'actions de protection contre les risques naturels ;
- la réalisation des travaux de défoncement, d'assainissement et d'irrigation ;
- l'apport en matière organique et l'introduction de la culture de légumineuses pour enrichir les sols en azote.

F. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'OLEICULTURE

Il s'agit de l'un des programmes majeurs de quinquennat 2015-2019. Les actions prioritaires qui doivent être menées dans cette perspective concernent l'extension des superficies, la réhabilitation des vergers, la labellisation des produits oléicoles et la valorisation des sous produits des huileries comme fertilisants.

Cela devrait aboutir, à l'horizon 2019, à une production attendue de 8.100.000 quintaux dont 5.332.791 qx d'olive à huile.

G. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES VIANDES ROUGES ET BLANCHES

Les objectifs assignés à ce programme, à l'horizon 2019, sont estimés à 6,4 millions de quintaux pour les viandes rouges et à 5,8 millions de quintaux pour les viandes blanches.

Les actions qui doivent être menées pour atteindre ces objectifs se présentent comme suit :

1) Pour les viandes rouges

Il s'agira de :

- redynamiser le programme semences, plants et géniteurs, en appui aux actions des fermes pilotes qui œuvre à l'amélioration génétique animale, à la conservation des races locales et à la mise à la disposition des éleveurs de reproducteurs améliorateurs et ce, à travers la réhabilitation des infrastructures et la prise en charge par les fermes pilotes disposant de conditions adéquates des programmes destinés à l'origine à des fermes pilotes ne disposant pas du potentiel requis ;
- dynamiser le cadre consultatif relatif à la filière, par l'élection d'un conseil interprofessionnel ;
- réhabiliter les centres d'engraissements et en créer d'autres ;
- révision du dispositif de soutiens en matière de production de géniteurs

2) Pour les viandes blanches

Les objectifs seront poursuivis à travers un plan d'accompagnement de la filière qui portera sur :

- l'amélioration des conditions de productions et de la qualité de l'aliment ;
- la valorisation des matières premières locales ;
- la mise à niveau des bâtiments d'élevage (amélioration des conditions d'ambiance, augmentation du nombre de bandes) ;
- la réduction de la durée d'élevage.

H. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA PHOENICULTURE

Pour atteindre les objectifs visés, qui sont de 10.200.000 de quintaux, le programme à mettre en œuvre repose sur :

- la réhabilitation des anciennes palmeraies;
- la création de nouvelles palmeraies ;
- le développement des exportations et l'introduction de la datte dans le système de régulation des produits agricoles de large consommation ;
- la préservation et la revalorisation de la biodiversité phoenicole ;
- la modernisation des techniques culturales dans les oasis.

III. L'APPROCHE ECO-SYSTEMIQUE, FONDEMENT DE L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE

Il s'agit de s'inscrire pleinement dans cet objectif stratégique adopté par les pays membres de la FAO afin de poursuivre et de renforcer les dynamiques en cours de diversification et

d'amélioration des performances techniques. Il s'agit également de tenir compte de l'impératif de compétitivité et de durabilité de notre agriculture.

Des efforts ont été consentis dans ce sens, notamment en matière d'introduction d'approches nouvelles de production comme l'agriculture de conservation, la lutte intégrée contre les plantes invasives et la productivité de l'eau, qui ont donné des résultats significatifs.

Pour ce faire, l'assistance technique de partenaires ayant capitalisé une expérience avérée devient nécessaire et devra se traduire par l'élaboration d'une stratégie et d'un plan opérationnel à moyen et long terme qui tiendront compte des dimensions économiques, techniques, écologiques et sociales de notre agriculture et de son histoire.

Plus concrètement, cette assistance portera sur la mise en place d'une base de données, la mise au point de programmes de renforcement des capacités, la sensibilisation des acteurs, l'évaluation des programmes et des modèles nationaux existants et la consolidation des résultats déjà obtenus dans ce domaine. Elle portera également sur le montage de projets pilotes au niveau des sites représentatifs de la diversité écologique et économique, sur la promotion des modèles, des méthodes et des pratiques utilisés, y compris ceux et celles qui relèvent des savoirs et des savoir-faire traditionnels.

Cette démarche sera implémentée en réunissant les conditions pour une implication forte des agriculteurs et des éleveurs, des opérateurs publics et privés intervenant en aval et des institutions de recherche et de développement.

L'amélioration durable de la productivité de notre agriculture passera ainsi par les actions d'envergure présentées ci-dessous.

A. UNE RESORPTION RATIONNELLE DU DEFICIT DE MECANISATION

1) L'état des lieux de la mécanisation de notre agriculture

a) Obsolescence et sous-mécanisation

La situation de la production agricole de manière générale et de certains matériels en particulier a influé sur le niveau des résultats de production notamment dans le cas des moissonneuses batteuses en raison des pertes de récolte importantes subies et de la vétusté du matériel utilisé.

Ainsi, près de 90 % du parc tracteur est âgé de plus de 10 ans et plus de 60% des moissonneuses batteuses sont âgées de plus de 20 ans.

Leur renouvellement est donc devenu une exigence technique et économique de première importance.

Le taux numérique de mécanisation en Algérie est d'environ une moissonneuse batteuse pour 400 ha et d'un tracteur pour 100 ha, ce qui est en deçà des normes internationales admises dans ce domaine.

b) Capacités de production nationale et besoins exprimés

La capacité nationale de fabrication des complexes publics de Sidi Bel Abbes et de Constantine se situe aujourd'hui à hauteur de 2500 tracteurs et de 500 moissonneuses batteuses par an.

La demande totale en tracteurs et moissonneuses batteuse s'élève respectivement à près de 14.000 et 2000 unités.

Des opérateurs privés sont apparus sur le marché de la fabrication de matériels agricole, notamment des tracteurs, alors que le marché de tracteurs importé d'Inde semble connaître un essor important.

Entre 2008 et 2011 le nombre total de tracteurs mis sur le marché s'élève à 12.202 dont 7829 tracteurs produits par PMAT, soit 64 %. En revanche l'ensemble des moissonneuses batteuses mises sur le marché sont de fabrication nationale (PMAT).

Les projets de partenariat en cours de discussion hisseraient le niveau de production des tracteurs à 5000 unités par an.

Il apparait ainsi, sur la base de ces quelques indicateurs, qu'un déséquilibre important existe entre l'offre et la demande de matériel agricole. De même, les matériels d'accompagnement, qui revêtent une grande importance, ne répondent pas à la demande potentielle ou formulée. Les matériels spécifiques utilisés dans les zones de montagnes, les piémonts etc., sont eux quasi inexistantes.

2) Les Perspectives de développement du machinisme agricole

A la lumière de ce qui précède, il convient de souligner qu'une mécanisation raisonnée s'impose comme un défi majeur.

Dans cette perspective, les besoins en matériels agricoles devant être satisfaits, dans le cadre du plan quinquennal, sont estimés à 5000 tracteurs par an, 7.500 matériels d'accompagnement (semoirs, charrues, matériels de récolte, matériel d'épandage etc.) et 500 moissonneuses batteuses.

Par ailleurs, et au-delà des mesures destinées à combler le déficit enregistré, des actions doivent être lancées, qui consisteront en une formation adéquate des utilisateurs et en la mise en place d'un réseau de maintenance de proximité.

De nouvelles pistes doivent être également explorées à propos du rôle que pourrait jouer le partenariat public/privé ainsi que l'industrie privé elle-même dans le développement du

machinisme agricole. Les délais de livraison des matériels demandés en seraient considérablement raccourcis.

B. UNE UTILISATION ACCRUE ET DURABLE DES ENGRAIS

1) Etat des lieux de l'utilisation des engrais

La consommation d'engrais qui atteint un ratio de 91 kg/ha en moyenne au niveau mondial durant la période 1961-2001 n'est que de 11 kg/ha en Algérie.

Cet apport de fertilisants de l'ordre ne répond pas aux besoins des cultures et peut conduire à une aggravation de l'appauvrissement des sols en éléments nutritifs.

Par ailleurs, et à la faveur de la politique de Renouveau de l'économie agricole et rural et des mesures et dispositifs d'incitations qui l'accompagne, une reprise de la demande en engrais est enregistrée et a progressé comme suit :

- 2008-2009 : 178.015 tonnes,
- 2009/2010 : 238.975 tonnes,
- 2010/2011 : 257.516 tonnes,
- à avril 2012 (campagne 2011/2012) : 203.689 tonnes.

La reprise de la fertilisation a été largement favorisée par :

- les mesures incitatives mises en place pour l'accroissement de l'utilisation de facteurs d'intensification de la production
- De la liberté des choix de production, de gestion et de commercialisation des productions agricoles
- De la diversification de l'offre d'engrais (fournisseurs)
- De la densification du réseau de distribution
- De l'implication plus grande des opérateurs et distributeurs d'engrais dans la formation des agriculteurs, des conventions d'expérimentation avec les instituts techniques, des journées de formation et de formation au profit des subdivisionnaires.

2) Les perspectives de développement à l'horizon 2019

Les besoins sont évalués pour la période 2015-2019 à 500.000 tonnes/an.

Le développement et l'intensification de la production agricole nécessitera l'approfondissement de la réflexion autour de la stratégie nationale de fertilisation dont :

- la recherche des moyens de relance de la production nationale des TSP, et autres NPK, à partir des usines de Annaba au lieu et place de leur importation qui est une option actuellement la formule privilégiée ;
- une approche nouvelle de la fertilisation par l'approfondissement des conditions et des seuils de soutien aux engrais ;
- l'intégration dans l'approche fertilisation des matières organiques d'origine animale et végétale (fumiers, et jachères)
- l'association de la connaissance de la fertilité des sols à la complémentation en engrais minéraux et /ou organiques.

C. UN RECOURS PLUS LARGE AUX SEMENCES A HAUT POTENTIEL CERTIFIEES

Le développement des semences et plants est un des programmes essentiel d'intensification des productions agricoles mis en œuvre par la politique du Renouveau Agricole.

1) Les objectifs opérationnels poursuivis

Les objectifs tracés pour accompagner les programmes de production agricole sont :

- le transfert du progrès génétique aux agriculteurs à travers un matériel végétal sain et performant ;
- l'amélioration du taux de couverture des besoins des programmes de production en semences et plants de qualité ;
- la constitution de stocks de sécurité à travers la création d'une réserve stratégique en matériel végétal.

2) Le programme de développement des semences et plants à l'horizon 2019

La stratégie retenue pour le développement des semences et plants est la sécurisation des programmes de multiplication en renforçant la production des catégories de matériel végétal de départ pré base et base.

Les actions devant être menées seront orientées vers :

- l'amélioration de la productivité, des conditions de production et de développement de l'irrigation d'appoint ;
- la production de matériel végétal et de plants arboricoles et viticoles par la poursuite de la création de 390 ha des parcs à bois et l'exploitation des 89,65 ha réhabilités au niveau des fermes pilotes ce qui permettra de couvrir 100% des besoins en matériel végétal ;
- la production de semences de pomme de terre en fonction des capacités de productions des 03 laboratoires in vitro, ce qui permettra, à travers le processus de multiplication mis en place, de couvrir à hauteur de 80% les besoins en semences certifiées ;
- la production de semences potagères standards, notamment celles qui sont stratégiques (tomate maraîchère, tomate industrielle, ail, oignon, petit pois, haricot, carotte, courgette, concombre, piment, et pastèque), de 192 ha lancé au niveau des fermes pilotes ;
- le développement des semences des légumineuses alimentaires et fourragères.

D. UNE PROTECTION SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE RENFORCEE

1) Le renforcement et la modernisation des services vétérinaires

Depuis le dernier plan quinquennal, les échanges mondiaux se maintiennent à un niveau élevé mais de nouvelles maladies émergentes rendent toujours plus nécessaire l'adoption d'une vision plus globale des risques sanitaires dont la gestion nécessite une capacité accrue d'analyse et de réactivité.

Parallèlement, des attentes fortes des consommateurs viennent s'exprimer en matière de qualité sanitaire des aliments, enjeux que les services vétérinaires ne peuvent ignorer.

Dans ce contexte, les services vétérinaires qui assurent des missions régaliennes doivent préserver et développer leurs compétences en :

- garantissant la qualité sanitaire des productions animales ;
- faisant face aux aléas sanitaires ;
- mettant en place une gestion transversale, qui mobilise les compétences techniques, scientifiques et organisationnelles nécessaires et qui répondent à la complexité des problématiques vétérinaires.

Les évaluations indépendantes des Services vétérinaires algériens réalisées, notamment par l'Organisation Internationale de la Santé animale (OIE), et les recommandations formulées à

cette occasion, ont permis l'élaboration d'un plan d'action qui vise les objectifs spécifiques suivants :

- objectif 1 : assurer la sécurité sanitaire du cheptel et un environnement zoo sanitaire propice au développement de l'élevage et à la stabilisation des éleveurs ;
- objectif 2 : contribuer à la protection de la santé publique, la finalité de la grande majorité de leur action étant de participer à la santé publique ;
- objectif 3 : rendre efficiente l'administration et la mettre en conformité avec les normes internationales, au service des citoyens et du développement économique.

2) Le renforcement et la modernisation des services phytosanitaires et du contrôle technique

La protection des végétaux et les contrôles techniques sont aujourd'hui perçus comme étant des instruments capables d'apporter une contribution substantielle dans le développement durable de l'agriculture.

A travers cette vision, trois éléments fondamentaux sont mis en exergue :

- la sécurité des productions agricoles ;
- la conformité des produits aux exigences internationales en matière de sécurité sanitaire et de traçabilité, offrant ainsi des opportunités d'exportation ;
- les pratiques de protection des végétaux écologiquement acceptables.

S'agissant du plan d'action 2015-2019, il sera caractérisé par le renforcement et la mise à niveau des services phytosanitaires et phytotechniques, tout en intégrant les nouveaux défis que pose aujourd'hui la transition vers une agriculture durable.

Les actions de renforcement porteront, notamment, sur :

- le renforcement de l'encadrement technique par le recrutement ;
- la formation-perfectionnement ;
- le renforcement des inspections phytosanitaires au niveau frontalier et dans les wilayas ;
- le renforcement des capacités d'intervention des structures d'appui ;

- la modernisation et l'accréditation des laboratoires d'analyses, de diagnostics et de contrôle.

Les résultats attendus de ces actions de renforcement sont :

- la contribution à la réduction des déséquilibres économiques par un accroissement des rendements et l'augmentation de la production agricole ;
- un encadrement technique suffisant et qualifié pour accompagner les différents programmes de production ;
- un système de contrôle et d'analyse fiable conforme aux exigences internationales facilitant ainsi les échanges commerciaux ainsi qu'un système de veille modernisé avec une bonne répartition du réseau.

IV. VERS UN DEVELOPPEMENT SOUTENU DES INFRASTRUCTURES INDISPENSABLES A LA REGULATION DURABLE DES PRODUITS AGRICOLES

A. LA REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE

Le renforcement du système de régulation du marché des produits agricoles nécessite la disponibilité d'infrastructures appropriées et d'une organisation qui soit apte à mettre en œuvre les actions arrêtées dans le cadre de la politique poursuivie.

L'entreposage frigorifique est rendu nécessaire dès lors que des pics de production et d'excédents sont enregistrés, excédents qui ne peuvent être absorbés immédiatement par le marché et dont la commercialisation doit être soit différée soit orientée vers l'exportation.

Les capacités nationales d'entreposage de froid sont estimées à environ 2.100.000 m³. Quelques 20 % de ces entrepôts ne sont pas opérationnels, soit 240.000 m³ qui relèvent des ex. entreprises ENAFLA et ONAPSA.

Dès lors, il est indispensable d'une part d'augmenter les capacités d'entreposage et de mettre les entrepôts aux normes internationales et, d'autre part, d'offrir des services de soutien et d'accompagnement adaptés aux besoins du marché national et de l'exportation.

Dans ce cadre deux actions sont programmées :

1) La réhabilitation des 21 entrepôts frigorifiques relevant des ex. ENAFLA et ONAPSA d'une capacité globale estimée à 240.000 m3.

Cette opération qui consiste à remettre en état de fonctionnement des entrepôts frigorifiques publics, qui sont à l'arrêt depuis plus de 12 ans seront utilisés dans le cadre du dispositif de régulation des produits de large consommation.

Les dispositions ci-après relatives à l'opération réhabilitation ont été déjà prises :

- le transfert au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural par le Ministère des Finances des infrastructures (13 arrêtés de transfert ont été déjà établis).
- les dossiers d'appels d'offres pour 11 entrepôts frigorifiques ont été élaborés et remis aux Directions des Services Agricoles des Wilaya concernées en prévision du lancement de ces appels d'offres ; ces dossiers font actuellement l'objet d'examen par la Commission des Marchés de Wilaya ;
- la délégation des crédits nécessaires pour le financement de l'opération réhabilitation a été opérée par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

2) La poursuite de cette opération pour les autres entrepôts au fur et à mesure de leur transfert par le Ministère des Finances.

La réhabilitation des entrepôts frigorifiques des ex. ENAFLA et ONAPSA va nous permettre de mobiliser une capacité frigorifique supplémentaire de 240.000 m3 ce qui ramènerait la capacité frigorifique publique en intégrant celle relevant de la SGP PRODA à 375.000 m3.

Une partie de ces entrepôts sera dotée de tous les équipements de services (pour le tri, le calibrage, le conditionnement, etc.) à l'effet d'en constituer des plateformes logistiques.

Ces indications mettent en évidence le fait que les capacités opérationnelles mobilisables à l'échelle nationale, publiques et privées, ainsi qu'on l'a vécu lors de l'opération pomme de terre sont très insuffisantes.

B. LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le rattachement au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural des entreprises publiques activant dans les branches des viandes blanches et rouges, du lait, des céréales, etc., a permis une meilleure intégration dans leur filière respective.

L'objectif recherché à travers cette intégration est de doter le secteur d'instruments de régulation et d'infrastructures permettant de garantir des stocks de sécurité pour assurer l'approvisionnement régulier des marchés.

Aussi, la mise en œuvre d'un plan d'action de développement et d'investissements pour les organismes publics relevant du secteur agricole, au titre du plan quinquennal 2015-2019, prévoit une croissance et une intégration appréciable des différentes filières agricoles.

1) Le programme de développement, de renforcement et de régulation des filières viandes blanches et rouges par la SGP PRODA

Pour permettre aux entreprises relevant de la SGP PRODA de jouer pleinement leur rôle de développement et de régulation, un programme d'investissement d'un montant de plus de 62 milliards de dinars leur a été confié. De même, un assainissement de 9,9 milliards de dinars a été accordé.

Ce programme permettra le maintien de presque 10 000 emplois et la création de 4 000 nouveaux postes de travail.

a) Les opérations programmées

Ce programme consiste en :

- la réalisation de trois complexes d'abattage d'une capacité de 40.800 tonne/an au niveau des hauts plateaux (Oum El Bouaghi, Djelfa, El Bayadh) ;
- la réhabilitation de l'abattoir MIN d'Annaba d'une capacité de 10.000 tonne/an ;
- la mise à niveau de plus de 300.000 m³ froid (négatif et positif) ;
- la réalisation d'un programme d'entreposage frigorifique de 627.500 m³ ;
- la mise à niveau des fermes d'élevages ;
- la modernisation de l'outil de production avicole (13 abattoirs, 24 unités d'aliments de bétail, 8 couvoirs et plus de 250 centres d'engraissements).

b) Les perspectives de développement 2015-2019 des entreprises relevant de la SGP PRODA

Concernant la filière des viandes rouges :

Les trois complexes d'abattage de l'entreprise ALVIAR, relevant de la SGP Proda, d'une capacité de 40.800 tonnes/an au niveau des Hauts plateaux (Oum El Bouaghi, Djelfa, El Bayadh) et celui de Annaba d'une capacité de 10.000 tonnes/an seront réceptionnés en 2014. Dans cette perspective, et suite à l'entrée en production de ces trois complexes et celui de Annaba, il est prévu d'atteindre, à l'horizon 2019, une production de 50.800 tonnes/an.

En matière de chiffres d'affaires, on prévoit d'atteindre 13 milliards de dinars en 2019.

Concernant la filière des viandes blanches :

Les objectifs fixés par l'ONAB, en matière de production de viandes blanches sont de l'ordre de 80.000 tonnes/an, représentant une couverture du marché national de 20%.

Pour le groupe ONAB, les objectifs attendus en 2019, en matière de chiffre d'affaires global, est de 75 milliards de dinars (aliments, facteurs avicoles, viandes blanches, œufs de consommation).

Concernant le stockage frigorifique :

Les objectifs affichés à l'horizon 2019 par l'entreprise FRIGOMEDIT, relevant de la SGP PRODA, sont de l'ordre de 1 millions de m³.

En matière de chiffre d'affaires, il est prévu d'atteindre en 2019, le montant de 4 milliards de dinars.

Concernant la régulation des denrées alimentaires :

Les objectifs fixés à l'horizon 2019, par la nouvelle entreprise DICOPA relevant de la SGP PRODA, en matière de régulation des denrées alimentaires, consiste à couvrir 20% du marché national.

Les objectifs affichés par DICOPA, à l'horizon 2019/ par nature de produits.

Produits	Sucre cristallisé	Huile raffiné	Café	Thé Vert/Noir	Levure sèche	Poivre Noir en Grain	Cumin en Grain.
Part du Marché	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Tonne/An	240.000	80.000	20.000	12.000	14.000	100	100

Les objectifs attendus en 2019, en matière de chiffre d'affaires global, est de 50 milliards de dinars.

2) Le programme de développement, de modernisation et de promotion des filières végétales par la SGP SGDA

La SGP « Développement Agricole » a pour mission essentielle de contribuer à la promotion et au développement des filières agricoles.

L'activité de la SGP « SGDA » s'étend sur de vastes domaines impliquant aussi bien l'amont agricole et l'agro-industrie que les services.

Pour l'amont agricole, domaine stratégique par excellence pour la « SGDA », il est représenté par deux activités homogènes, la production de semences, plants et géniteurs (GSPG) et la production agricole de consommation courante (SEVFPA).

Pour l'agro-industrie, le domaine regroupe l'ensemble des entreprises de transformation et de conditionnement des produits agricoles et sylvicoles, transformation et conditionnement vitivinicoles (ONCV), transformation et conditionnement oléicoles (SOA), conditionnement de dattes (SUDACO), transformation de liège (filrière liège).

Pour les services, le domaine englobe les activités de travaux de génie rural (ERGR), de commercialisation et d'intrants agricoles (SOFAPRO).

Concernant les investissements en cours, le plan quinquennal 2010-2014 est marqué essentiellement par les mesures prises par le Conseil des Participations de l'Etat (CPE), notamment pour les entreprises de l'EAGR, qui ont bénéficié d'un crédit d'investissement d'un montant global de 18 milliards de DA, dont 08 milliards de DA ont été consommés au 31/08/2013.

Le reste à réaliser, à savoir 10 milliards de DA sera destiné à la modernisation des équipements et à la création de 17 pépinières.

Pour le Groupe Semences, Plants et Géniteurs :

Concernant les fermes pilotes au nombre de 75 du Groupe GSPG leur contribution à la multiplication et à la conservation des potentiels génétiques nécessite un investissement de 2,4 milliards de DA dont 1 milliard de DA sur FNDIA.

En somme les réalisations de ce programme ont atteint 21% représentant essentiellement la modernisation des équipements et la réalisation de matériel végétal.

Pour la SVPAT (Société de Valorisation des Produits Agricoles du Terroir) :

Les investissements ont concerné essentiellement la réhabilitation du vignoble de cuve sur 3 000 ha, ainsi que la modernisation des équipements de vinification et conditionnement.

Les investissements de la Société Oléicole d'Algérie (SOA), ont porté sur la mise en place des équipements de stockage et de conditionnement des olives.

Pour la SEVFPA (Société d'Exploitation et de Valorisation des Fermes Pilotes et Périmètres Agricoles) :

Les investissements résultant de la mise en œuvre des partenariats des fermes pilotes relevant de la SEVFPA sont estimés à 13,078 milliards de DA. Sur les 87 fermes pilotes concernées, 22 d'entre elles feront l'objet d'un partenariat dont le lancement se trouve à un stade avancé dans la mesure où le CPE l'a approuvé lors de sa session du 11/07/2013.

Projection financière à l'horizon 2019 :

Les perspectives d'investissements (2015-2019) des entreprises relevant de la SGP SGDA, englobera les investissements en cours et les nouveaux programmes.

Pour les filiales ERGR, les investissements en cours et prévus, dans le cadre du plan quinquennal (2015-2019), concernent la réhabilitation et la modernisation des équipements et des pépinières à créer, représentant un montant de 15 milliards de DA.

Pour les filiales liège, l'investissement projeté dans le cadre du programme quinquennal (2015- 2019), serait de 424 millions de dinars, destiné à la modernisation des entreprises de liège.

Pour les Fermes pilotes du GSPG, au nombre 65, l'investissement projeté dans le cadre du programme quinquennal (2015- 2019), serait de 2 394 millions de dinars, destiné au parachèvement des programmes relatifs à la multiplication et à la conservation des potentiels génétiques.

Pour les Fermes pilotes de la SEVFPA, au nombre de 97 fermes pilotes, (dont 10 transféré du groupe GSPG), l'investissement projeté dans le cadre du programme quinquennal (2015-2019), serait de 57 milliards de dinars, soit 1,3 millions/ha.

Pour la Société de Valorisation et des Produits Agricoles du Terroir (SVPAT) :

Les projections d'investissements dans le cadre du plan quinquennal (2015-2019) des entreprises affiliées au groupe SVPAT, seront axées autour des actions de conditionnement et de valorisation de leurs produits.

Pour l'entreprise Sud Dattes Compagnie (SUDACO), l'investissement prévu est de 560 Millions de Dinars, visant l'accroissement des capacités de conditionnement de la datte destinée à l'export, qui passera de 1 000 Tonnes à 7 000 Tonnes/An.

Pour la Société Oléicole d'Algérie (SOA), l'investissement prévu est de 897 Millions de Dinars, visant la modernisation des équipements de confiserie et d'huilerie, ainsi que, le matériel spécialisé.

Pour l'Office National de Commercialisation des produits Viticoles (ONCV), l'investissement prévu est de 3 490 Millions de Dinars, visant essentiellement la valorisation des produits de terroir, la modernisation des équipements de vinification et de conditionnement.

En conclusion le plan quinquennal 2015-2019 nécessitera la mobilisation d'une enveloppe de 79 764 millions de Dinars, équivalente au total du reste à réaliser au 31/12/2014 qui est de 25 317 MDA, et des nouveaux programmes d'investissements à inscrire dans le cadre du plan quinquennal 2015-2019, estimé à 54 447 millions de dinars.

3) Le programme de développement, de modernisation et de promotion de la filière céréales par la SGP CEGRO

Filière transformation céréalière :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal 2009-2014, les Pouvoirs Publics ont décidé d'endosser au portefeuille de la SGP CEGRO de nouvelles missions dont celles de la régulation et en procédant au transfert de la SGP CEGRO au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Perspectives de développement 2015-2019 des entreprises relevant de la SGP CEGRO :

La modernisation des entreprises ERIAD vise, à l'horizon 2019, à atteindre des parts de marché de l'ordre de :

- 25 % à 30% en farine et en semoule
- 30 % en pâtes alimentaires,
- 50 % en biscuiterie,

Les objectifs en termes de capacités de trituration et de production, seront atteints, dès la mise en œuvre des investissements de développement prévus par l'augmentation complémentaire de :

- la capacité de trituration de blé dur à 1 058 000 Q/an,
 - la capacité de trituration de blé tendre à 4 163 000 Q/an,
- et par la mise en place de :
- capacités de production de pâtes alimentaires à 581 900 Q/an,
 - capacités de production de couscous à 258 400 Q/an.
 - capacités de fabrication de pains est estimée à 506 (106) unités/an
 - capacités de production de biscuits à 1 254 600 q/an.

En termes de production, il est attendu à l'horizon 2019, la réalisation d'une production physique totale de 9 218 573 qx en semoule, 17 245 098 qx en farine et 1 165 012 qx en pâtes alimentaires et couscous.

Projection physique de production

U : quintal

DESIGNATION	2015	2016	2017	2018	2019
Semoules	5 859 688	6 844 162	7 899 567	8 630 134	9 218 573
Farines	9 314 832	11 668 057	13 867 520	15 707 632	17 245 098
Pates et Couscous	789 923	968 769	1 075 665	1 129 692	1 165 012

Il est prévu également :

- l'introduction par les ERIAD sur le marché national d'une farine mixte composée de 70% de farine de blé tendre et 30% de semoule fine de blé dur qui soulagera la pression exercée sur le blé tendre ;
- l'incorporation du son et de l'orge dans l'aliment de bétail en vue de renforcer l'offre de l'aliment de bétail sur le marché, de transformer l'orge et le son en aliment de bétail par les ERIAD et d'éviter progressivement sa vente en l'état tel que pratiquée aujourd'hui. La fabrication de l'aliment de bétail permettra aussi la valorisation des issues de meunerie disponibles et leur soustraction du marché spéculatif.

Ces mesures permettront de générer, à l'horizon 2019, 4.084 nouveaux emplois.

Projection financière à l'horizon 2019 :

De ce qui précède, les objectifs attendus en matière de chiffre d'affaires global prévoient un volume d'activité de 63 077 MDA.

En matière d'investissements (équipements, installations et infrastructures), le montant global prévu pour le développement des activités des ERIAD en partenariat et/ou propre compte, est estimé à 14.950 millions de dinars.

Stockage céréalier stratégique :

L'OAIC en tant qu'instrument privilégié de l'Etat et agissant pour son compte, a été chargé d'assurer les missions de service public permettant à la population de disposer d'un approvisionnement.

Par conséquent et dans le cadre de la prise en charge de cette problématique de stockage et conformément aux décisions du Conseil des Participations de l'Etat « CPE », lors de sa 101^{ème} session du 15 mars 2010, l'OAIC a bénéficié de crédit bancaire pour la réalisation de nouvelles infrastructures de stockage, d'une capacité globale de 8.2 millions de quintaux, engagé durant le quinquennat (2009-2014).

A cet effet, il a été décidé un programme d'investissement, qualifié d'intérêt national, portant sur la réalisation d'un ensemble de 39 silos, répartis comme suit :

- réalisation de 09 silos en béton, d'une capacité globale de stockage de 3.500.000 qx, pour un coût de 18.7 milliard de DA, à implanter à travers 09 wilayas.
- réalisation de 30 silos métalliques, d'une capacité globale de 4.700.000 qx, pour un coût de 22,8 milliard de DA, au profit de 25 wilayas.

4) Le programme d'investissement de l'OAIC

L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités existantes de stockage de longue durée (silos) mieux adaptés à la conservation des céréales pour faire face aux exigences :

- de constitution du stock stratégique des céréales ;
- de collecte de la production nationale pendant les campagnes moissons battages ;
- de réception des produits céréaliers importés qui transitent par des infrastructures portuaires.

Réalisation de nouvelles infrastructures de stockage de longue durée :

Le programme d'investissements complémentaire à celui en cours de réalisation (8,2 millions de quintaux), prévoyant dans le cadre du renforcement des capacités de stockage, la réalisation de 59 infrastructures a pour objectif la résorption du déficit de capacité globale actuelle qui est évalué à 8.300.000 quintaux.

Le programme proposé, dans le cadre du quinquennat 2015-2019, porte sur la réalisation de quarante et un (41) silos pour une capacité globale de 8,4 millions de quintaux, au profit de trente deux (32) wilayas.

5) Le programme de développement et de modernisation de la filière lait par GIPLAIT

Le Groupe GIPLAIT, participe à la réduction de la situation de dépendance de la poudre de lait importée pour la remplacer par du lait cru national dans les plus proches délais possibles.

Actuellement, le taux d'intégration moyen est de 16%, l'objectif recherché à l'horizon 2019, étant de 60%.

Perspectives de production de GIPLAIT en 2015-2019

U : 10⁶ litres

NATURE DES PRODUITS	2015	2016	2017	2018	2019
LPC (Lait reconstitué partiellement écrémé)	740	600	450	310	200
AUTRES LAITS DE CONSOMMATION (Produits à base de lait local)	260	450	635	720	780
S/TOTAL LAITS DE CONSOMMATION	1 000	1 050	1 085	1 030	980
PRODUITS LAITIERS	290	398	480	560	640
Total tout lait	1 290	1 448	1 565	1 590	1 620

En matière de production, les objectifs affichés mettent en exergue l'augmentation des autres laits de consommation, obtenus à base de lait local au détriment du lait LPC fabriqué à base de poudre.

Les produits laitiers, à la faveur de l'augmentation du taux d'intégration, de la valorisation du lait collecté et du développement de nouveaux produits, vont enregistrer une croissance progressive, pour atteindre à l'horizon 2019, une proportion de près de 40% de la production tout lait.

Perspectives de collecte de GIPLAIT en 2015-2019

U : 10³ litres

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Collecte	275 000	300 000	440 000	594 000	736 000	915 000
Taux d'Evolution		9,09%	46,67%	35,00%	23,91%	24,32%

La réalisation des objectifs de production, tout lait inscrits dans le programme quinquennal 2015-2019, passe par la concrétisation des sous objectifs de collecte de lait local, dont la croissance projetée est de 200 % entre 2015-2019, avec des quantités prévisionnelles de collecte de près de 915 Millions de litres à l'horizon 2019.

Cet objectif sera accompagné, pour sa réalisation, d'un programme d'actions concrètes, portant sur le renforcement des structures «agro-élevage» en personnel technique, l'acquisition de génisses gestantes et l'approvisionnement des élevages bovins laitiers en aliment concentré.

Perspectives d'investissements de GIPLAIT 2015-2019 :

Le programme d'investissement du Groupe GIPLAIT prévu pour la période 2015-2019, est estimé à 4 840 millions de DA et vise essentiellement le renouvellement, la modernisation et la mise à niveau des équipements en place, ainsi que l'acquisition de nouveaux ateliers destinés à la valorisation du lait cru.

Les effets de ces investissements vont se traduire par une évolution des effectifs, pour atteindre un taux de croissance de près de 14,29% à l'horizon 2019, à la faveur des investissements de modernisation de l'outil de production et de valorisation du lait cru, projetés durant la même période.

Aussi, un programme de formation conséquent sera mis en place en soutien au programme d'investissement, pour une parfaite maîtrise du procès de fabrication, de la maintenance et de la qualité.

6) Les études, l'assistance technique et l'encadrement des programmes du secteur par le BNEDER

En matière d'études, d'assistance technique et d'encadrement, la vision du BNEDER, dans le cadre du plan quinquennal 2015/2019, trouve son fondement dans certaines dispositions de la Loi d'orientation agricole et intègre des propositions au titre des missions de service public. Ce plan quinquennal 2015-2019, est constitué d'un portefeuille d'études dont, la consistance financière est de l'ordre de 4.5 milliards de dinars.

Ce programme projeté à l'horizon 2019, est appelé à être enrichi à travers notamment, des programmes relatifs à :

- la gestion et l'extension du patrimoine forestier national,
- le traitement des bassins versants,
- la lutte contre la désertification,
- la conservation des écosystèmes naturels.

Les projections du BNEDER dans le cadre du plan quinquennal 2015/2019 prennent en compte, le volet investissement pour soutenir et renforcer les programmes engagés au cours, notamment ceux qui concernent les ressources humaines et les capacités techniques et logistiques (moyens de locomotion, traitement de l'information et capacités d'analyses de sols et eaux).

V. VERS UNE EXTENSION CONSEQUENTE DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE

Ce programme vient en appui aux objectifs fixés dans le cadre de la politique de renouveau agricole et rural et ce, par d'extension de la SAU. L'expérience vécue à travers le programme de mise en valeur par la concession, devra être consolidée pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'emploi engagé par le gouvernement, mais également pour encourager l'investissement direct national et étranger.

Dans ce cadre, l'extension de la Superficie agricole utile nécessite :

- la réalisation des opérations de mise en valeur des terres avec des investisseurs nationaux et étrangers en vue de leur concession ;
- la concession des terres déjà mises en valeur ;
- l'encouragement des particuliers à engager sur leurs fonds propres des investissements importants en les rendant éligibles aux avantages prévus par la législation ;

- l'engagement de l'Etat à mettre en valeur des périmètres à concéder aux populations locales dans le cadre des politiques publiques d'emploi.

Pour concrétiser cette démarche, il est envisagé durant la période quinquennale 2015-2019, de poursuivre le programme de mise en valeur engagé durant le quinquennat 2010-2014 à la faveur des nouvelles règles mises en place en application de la Loi d'Orientation agricole.

La démarche consiste à :

- identifier des périmètres à mettre en valeur en tenant compte des préalables liés à la protection des ressources naturelles, notamment dans les zones de parcours, à l'acceptabilité sociale, à la rentabilité économique et au respect de l'environnement ; ces préalables s'inscrivent obligatoirement dans le cadre des orientations du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- engager des études de faisabilité technico-économique des périmètres et les faire valider par les commissions d'orientation du développement agricole et rural des wilayas ;
- assurer un accompagnement technique, de formation et financier des futurs concessionnaires :
 - par l'Entreprise algérienne de génie rural (EAGR), pour la réalisation des actions structurantes telles que la réalisation de forages, l'ouverture de pistes, l'électrification et le réseau d'irrigation ;
 - par le Bureau National de réalisation d'Etudes de Développement rural (BNEDER), pour la réalisation des études de faisabilité technico-économique des périmètres et la réalisation d'études pour les concessionnaires ;
 - par les centres de formation du Ministère de l'agriculture et du développement rural et ceux du Ministère de l'enseignement et de la formation professionnelle, pour la formation spécialisée des futurs concessionnaires ;
 - par la Banque pour l'octroi de crédits à taux d'intérêts bonifiés

Cette démarche concernera pour le plan quinquennal 2015-2019 :

Au plan physique, une nouvelle superficie de 1 122 363 hectares répartis sur 1 238 périmètres dans 38 wilayas, identifiés et validés par les commissions d'orientation du développement agricole et rural des wilayas.

Sur cette superficie, il faut noter que les 10 wilayas du Sud totalisent à elles seules 764 périmètres pour 758 221 hectares, sur les 1. 210 périmètres identifiés et validés, 710 périmètres sont dotées de financement pour les études faisabilité technico économiques et 183 sont déjà dotées d'études.

DEUXIEME PARTIE. UNE CONSOLIDATION PARTICIPATIVE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Le programme d'investissement pour la période 2015-2019 repose sur une dynamique de consolidation de l'approche territoriale en matière de développement rural durable.

Comparativement au programme 2010-2014, le quinquennal 2015-2019 marquera une plus grande implication des populations rurales dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement à travers :

- la gestion forestière, qui prévoit une amélioration de la production des biens et services à leur profit et à celui de l'économie locale tout en renforçant la protection du patrimoine contre les incendies de forêts et les attaques parasitaires ;
- la mise en œuvre d'un programme de développement intégré des zones de montagne ;
- le lancement de programmes de plantation avec l'introduction d'espèces nouvelles à usage multiple recherchées par les populations et qui répondent également à la riposte au changement climatique et au développement de l'agroforesterie au niveau des zones agricoles pour améliorer le niveau de productivité des sols ;
- la promotion de la fonction récréative et de loisirs des forêts urbaines et suburbaines pour répondre à la nécessité d'améliorer le cadre de vie des populations citadines.

Pour rappel, ces programmes de développement s'appuient sur une approche qui érige l'échelon local comme le niveau de base pour la structuration et la mise en cohérence des projets qui tiennent compte des impératifs suivants :

- l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales ;
- la préservation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles pour assurer un développement durable et améliorer la sécurité alimentaire ;
- la consolidation des opérations de mise à niveau des petites exploitations et des unités d'élevage locales ;
- la création d'activités en relation avec la valorisation des produits agricoles du terroir ou connexes.

Cette nouvelle politique de renouveau rurale s'inscrit également dans une démarche multisectorielle où l'échelon de base constitue un référentiel dans l'expression des besoins des populations rurales et leur prise en charge par les pouvoirs publics dans le cadre d'une démarche ascendante et concertée dont la finalité est la réalisation de projets de développement sur l'ensemble des territoires.

Il reste néanmoins à renforcer la dimension intersectorielle afin d'aboutir à un développement global et équilibré permettant aux populations des zones rurales de bénéficier de prestations et de services comparables à ceux qui existent dans les centres urbains.

I. LA GESTION ET L'EXTENSION DU PATRIMOINE FORESTIER

L'exploitation et la valorisation de ces écosystèmes sont sources d'emploi et de revenu. Il reste que les changements globaux affectant le pourtour méditerranéen pèsent sur les écosystèmes. Il s'agit d'assurer leur préservation par l'instauration d'une politique d'aménagement et de gestion des espaces forestiers.

C'est dans cette perspective qu'un cadre stratégique a été adopté sous le thème « orientations stratégiques pour la gestion intégrée des écosystèmes forestiers des territoires » et qui consiste à :

- développer et promouvoir les biens et services fournis par les écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens ;
- favoriser la résilience des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens face aux changements globaux ;
- renforcer les capacités des acteurs et la mobilisation des ressources nécessaires à la bonne gestion des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés ;
- rénover les subéraies (forêts de chêne liège) et développer la production de liège pour accroître l'offre en la matière ;
- mettre en place un cadre de promotion des investissements et du partenariat pour une meilleure valorisation des produits forestiers ;
- organiser les filières notamment pour les principaux produits forestiers (liège, bois, alfa, plantes médicinales et aromatiques) pour une meilleure organisation des différents intervenants autour de la filière et assurer une meilleure plus value en terme d'exploitation, de transformation et de commercialisation.

II. LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant que pays aride et semi-aride, l'Algérie est vulnérable à la variabilité naturelle du climat. Le changement climatique risque d'accroître cette vulnérabilité, notamment au niveau des espaces steppiques et présahariens.

La réponse à ces problèmes consiste, entre autres, à adopter les mesures suivantes :

- une protection et une gestion intégrée de l'espace forestier et des parcours ;
- une gestion rationnelle des ressources en eaux et une exploitation efficace des eaux de surface pour profiter au maximum des précipitations, d'autant plus que l'Algérie se situe dans la catégorie des pays pauvres en ressources hydriques ;
- une conservation des eaux et des sols et la mise en valeur des zones potentielles pour accroître les réserves fourragères ;
- une amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales, les premières à être affectées par la désertification ;
- une utilisation rationnelle des ressources énergétiques et l'encouragement des énergies nouvelles (éoliennes, photovoltaïques, etc.);

Les territoires sensibles à la désertification sont d'une superficie de 27 millions d'hectares dont 21 millions d'ha de parcours steppiques et 06 millions d'ha de parcours présahariens.

Ces territoires sont en déséquilibre dans un milieu aride et semi aride et comportent une nappe alfatière réduite à 2,7 millions d'hectares.

Le programme de lutte contre la désertification au niveau de ces zones steppiques et sahariennes pour la période 2015-2019 concerne les actions :

- de réhabilitation et consolidation du barrage vert ;
- de protection et de réhabilitation de la nappe alfatière ;
- de protection et de gestion des parcours steppiques présahariens et sahariens;
- de protection des milieux oasiens.

III. LE TRAITEMENT INTEGRE DES BASSINS VERSANTS

La préservation des ressources en eau et en sols et leur valorisation constituent un enjeu majeur, dès lors qu'il s'agit de préserver les milieux naturels et de créer de nouvelles richesses, dans la perspective d'une stabilisation des populations rurales grâce à un aménagement intégré de ces territoires.

S'inscrivant dans la poursuite du programme 2010-2014, le quinquennat 2015-2019 sera consacré à l'intensification des interventions sur une superficie totale de 109 millions d'ha visant à préserver les 47 bassins des ouvrages hydrauliques notamment, ceux situés dans les zones marquées par une forte érosion.

La superficie nécessitant des traitements est estimée à 1,5 millions ha soit 20 % de la superficie totale des bassins versants étudiés. La superficie des zones de priorité correspond aux zones responsables d'une proportion importante de la production de sédiments (court

terme) s'élève à 666 000 ha soit 6,1 % de la superficie totale des bassins versant et 44 % des superficies à traiter.

Les autres de sites de barrages dont les bassins versant n'ayant pas fait l'objet d'étude seront proposés au ministère des ressources en eau (ANBT). Dans l'intervalle, les programmes de développement sur ces bassins versants seront intégrés à celui des zones de montagne.

IV. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES DE MONTAGNE

Géographiquement, l'espace montagneux s'étend sur tout le long de la partie nord du pays et en bordure des hautes plaines steppiques. Il s'étend sur une superficie de 7 565 000 ha, qui occupe les terres se situant au dessus de 12% des pentes, soit 43% de l'ensemble tellien.

Compte tenu de sa diversité, l'écosystème montagneux constitue un espace aux multiples fonctions écologiques, économiques et sociales qu'il faut protéger et développer durablement.

Par ses objectifs, ce développement vise ainsi le maintien de la population rurale au niveau de ces zones grâce à un développement durable de la production agricole mis en œuvre dans le cadre de la politique de développement rural. Ce développement vise également à impliquer les populations concernées en les associant à l'élaboration et à l'exécution des projets qui leur sont destinés.

Dans ce cadre, le programme 2015-2019 consolidera de façon durable le développement dans les zones de montagnes et permettra de :

- préserver les ressources naturelles et les écosystèmes forestiers ;
- améliorer substantiellement les revenus des populations de façon durable et freiner leur exode ;
- développer l'agriculture et l'élevage, notamment à leur profit ;
- améliorer les potentialités de ces territoires en matière touristiques ;
- développer les produits des terroirs.

V. L'AGROFORESTERIE

L'agroforesterie représente un cadre idoine en matière de stratégie d'adaptation efficace permettant d'atténuer les conséquences des précipitations irrégulières et imprévisibles pour les cultures annuelles et des fluctuations économiques.

Les systèmes agro-forestiers traditionnels peuvent être promus dans notre pays grâce à une association judicieuse d'arbres rentables (produisant bois, fourrage, bois de feu, résines, fruits comestibles), de cultures agricoles et de pâturages. Ils peuvent offrir une gamme élargie de produits et de revenus aux populations locales et favoriser leur fixation.

VI. LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES NATURELLES

Les écosystèmes naturels, en tant qu'espaces naturels dynamiques, sont indissociables des territoires ruraux et sont considérés comme une composante essentielle, voir vitale, du milieu rural qui englobe également les populations qui y vivent, les espaces urbanisés, les infrastructures de base et les activités économiques.

Il existe huit (08) parcs nationaux qui occupent une superficie totale de 165 362 ha, quatre (04) réserves de chasse sur une superficie totale de 41.589 ha, 3 centres cynégétiques et 50 zones humides classées sur la liste Ramsar d'importance internationale.

Les programmes menés portent notamment sur les volets suivants :

- la protection des ressources naturelles ;
- l'éducation environnementale, la sensibilisation et l'amélioration de l'accueil du public ;
- l'écodéveloppement et la valorisation du patrimoine ;
- la réalisation d'études spécifiques liées à la connaissance et la protection de la flore et de la faune.

En matière de réhabilitation de la faune sauvage, les centres cynégétiques et les réserves de chasse ont été orientés vers le développement des prés-lâcher et des lâchers dès qu'un noyau viable de l'espèce développée est constitué.

Pour la lutte contre la chenille processionnaire, il est prévu un ensemble de traitements complémentaires, mécaniques et biologiques, terrestres et aériens, avec l'utilisation de produits biologiques .

Pour le renforcement du dispositif de lutte contre les incendies ainsi que l'acquisition d'un ensemble d'équipement d'intervention (camions citernes légers des forêts CCFL) et camions citerne de ravitaillement, etc., sont prévus.

TROISIEME PARTIE. MODERNISATION ET REDEPLOIEMENT ADMINISTRATIF, TERRITORIAL ET TECHNIQUE EFFICIENT DU SECTEUR

I. LE RENFORCEMENT DE L'APPUI ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Dans le cadre des objectifs du quinquennal 2015-2019, le Ministère entend consolider les actions du programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Appui Technique qui constitue l'un des trois piliers de la politique du Renouveau agricole et rural. Ces actions sont destinées à être appliquées par l'encadrement du secteur agricole afin de soutenir les

orientations, les stratégies et les programmes prioritaires de développement agricole et rural adoptés.

Le Programme PRCHAT dont les visées s'articulent autour de l'amélioration des compétences managériales et de gestion des activités de développement pour la promotion des capacités, des aptitudes et des pratiques tant de l'encadrement que celles des bénéficiaires du développement, s'appuie sur la trilogie *i-* formation et perfectionnement ; *ii-* vulgarisation, information, communication et animation et *iii-* Recherche appliquée et valorisation des acquis.

C'est dans ce contexte que le MADR projette, dans le cadre du plan quinquennal 2015-2019, une série d'actions visant l'amélioration des performances des dispositifs de formation, de recherche et de vulgarisation agricole.

Cet objectif global est décliné en trois objectifs spécifiques : *i-* le renforcement des capacités institutionnelles des services de formation de recherche et de vulgarisation ; *ii-* la consolidation des capacités de gestion et de conseil des instituts de recherche et de développement ; et *iii-* l'amélioration du niveau de connaissances et du savoir faire et de maîtrise des agriculteurs, éleveurs et bénéficiaires des projets et programmes de développement agricole et rural.

A. POUR LE VOLET FORMATION

Il s'agit d'adopter une démarche de formation de **type formation action et adaptation ou d'ajustement** qui a pour objectifs d'apporter les connaissances théoriques et pratiques et de développer les aptitudes nécessaires à l'accomplissement des tâches d'un poste, définies à un moment donné. La formation ici, concerne non seulement l'encadrement, mais également les bénéficiaires des projets de développement, c'est-à-dire les exploitants agricoles.

La démarche de formation destinée aux exploitants agricoles vise à rendre capable l'apprenant en mesure d'exécuter un certain nombre d'actes correspondant à l'application d'une technique ou d'une pratique dont le principe se fait autant que possible, sur le lieu et dans les conditions réelles du travail (sites de démonstration).

B. POUR LE VOLET ANIMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

Les objectifs recherchés visent à transformer les comportements, à développer les capacités et à augmenter les connaissances. La méthode utilisée s'appuie sur une pédagogie de groupe, de communauté ou de milieu et vise à développer la communication et à structurer la vie sociale de manière non directive.

Plus concrètement, s'agit d'élaborer une approche de proximité et d'assistance en direction des producteurs par le biais d'actions fondées sur l'organisation de journées d'information et de sensibilisation, de visites conseils, de démonstrations sur sites, et de manifestations d'émulation et de partage d'expériences.

C. POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE ET LA VALORISATION DES ACQUIS

Les activités s'effectueront à travers l'intégration des projets de recherche et la valorisation de leurs résultats sur le terrain. La démarche procède d'une logique de recherche-développement,

c'est-à-dire du diagnostic-expérimentation et de généralisation des résultats obtenus auprès des bénéficiaires. Ces résultats font l'objet de publication et de diffusion à travers les circuits de vulgarisation.

Pour ce faire, l'introduction des innovations devra s'effectuer sur le terrain, à travers des sites de démonstration. Les axes de recherche appliquée devront se nourrir des réalités agro-écologiques et répondre aux besoins, aux attentes et aux préoccupations des exploitants agricoles et des éleveurs.

En définitive, le programme de renforcement projeté est perçu comme un processus dynamique de développement des connaissances, des savoir et des savoir-faire à tous les niveaux et ce, en vue de développer les capacités, les aptitudes et les pratiques de l'encadrement et des exploitants agricoles.

Ces principes de mise en œuvre se traduisent par la création et l'adoption des innovations techniques par l'encadrement du secteur agricole et les exploitants agricoles eux-mêmes. Il s'agit de favoriser l'introduction des innovations, de les appuyer et de les promouvoir pour provoquer une transformation du milieu rural.

1) Méthodologie de mise en œuvre

Le programme PRCHAT, pour le quinquennal 2015-2019, s'orienter sur une dynamisation des appareils de formation, d'information, de communication, de vulgarisation, de recherche, d'études, d'analyse et de conseil.

Ce programme est construit en vue d'assurer le renforcement des capacités d'encadrement pour accompagner la relance de l'investissement productif agricole ainsi que la mise en place de conditions propices à la modernisation des exploitations agricoles et à la revitalisation et la valorisation des espaces ruraux.

Par conséquent deux orientations stratégiques ont été adoptées. Toutes les activités doivent converger en effet vers les deux objectifs :

- des filières stratégiques de production, pour le renouveau agricole ;
- de la revitalisation et du développement des territoires ruraux, pour le renouveau rural.

Sur le plan méthodologie de conception, le programme PRCHAT est élaboré en concertation avec l'ensemble des structures du MADR, y compris l'administration des forêts. Il a fait l'objet de plusieurs séances de concertation et consolidé en plénière avec l'ensemble des concernés.

2) L'organisation

L'organisation chargée de l'application du programme à l'échelle nationale, régionale et locale assure la coordination, explique les différents contenus des programmes et organise leur suivi/évaluation.

Les besoins et les demandes sont exprimés et déterminés au niveau le plus déconcentré, à savoir la commune. Ainsi :

- une attention particulière est accordée à la fourniture de prestations et de services techniques à tous les intervenants, y compris aux organismes non-publics, aux ONG, au secteur privé et aux organisations d'agriculteurs engagés dans la mise en œuvre du programme ;
- les cadres, à différents niveaux de responsabilité, disposent de nombreuses opportunités de formation continue pour actualiser leurs connaissances et leurs compétences techniques ;
- les programmes de formation et de perfectionnement sont alternés entre le théorique et le pratique ;
- les activités de suivi, d'évaluation et de mesure d'impact des programmes sont régulièrement organisées.

II. LE PARACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DU SYSTEME D'INFORMATION AGRICOLE ET RURAL

Le suivi évaluation est un outil indispensable qui permettra de mesurer les progrès et les échecs et apporter des correctifs le cas échéant, ce qui suppose une capacité de réaction très grande.

Cette évaluation permanente ne doit pas se limiter au bilan physique, ni occulter la nécessité d'un véritable bilan en termes de performance économique, sociale, environnementale.

En effet, le suivi évaluation des programmes devra, au même titre que la mise en œuvre, constituer une préoccupation majeure des structures centrales et locales de l'administration des forêts.

Aujourd'hui, la politique de suivi/évaluation ne répond pas suffisamment aux besoins de gestion moderne car elle est fondée principalement sur le bilan quantitatif.

Depuis janvier 2012, cet outil se modernise avec l'appui de la Banque mondiale, mettant en synergie les deux composantes d'assistance technique, le système d'information et le suivi évaluation, tout en intégrant la composante formation dans le domaine du développement rural.

Les actions d'amélioration du système sont déjà prévues et connaîtront un début d'exécution en 2015, avec la finalisation du SIPSRR, revue et corrigé par le BNEDER.

Par ailleurs, la gestion informatisée du patrimoine forestier passe obligatoirement par

l'utilisation du Système d'Information Géographique à tous les niveaux de gestion, du district à l'administration centrale.

III. LA REORGANISATION DES SERVICES CENTRAUX ET DECENTRALISES DU MADR.

Depuis le lancement de la politique de Renouveau agricole et rural en 2009, et dans le sillage de la mise en place des différents programmes et du cadre incitatif qui les accompagne, le cadre organisationnel et institutionnel du secteur de l'agriculture et du développement rural a été profondément modifié sur le double plan fonctionnel et opérationnel.

Ces changements se sont traduits à la fois dans la définition de nouvelles missions, le recentrage des rôles des différentes institutions publics, privées et mixtes impliquées dans la mise en œuvre de la politique de Renouveau et la mise en place de nouvelles institutions.

Les évolutions évoquées ci-dessus sont concrètement perceptibles à travers :

- l'intégration des attributions du secteur en matière de conception et de mise en œuvre de la politique de développement rural ; la mise en œuvre et le suivi des programmes en la matière a été confiée à la Direction Générale des Forêts ;
- la mise en place d'un instrument public d'intervention et de réalisation des actions de développement rural à travers l'Entreprise Algérienne de Génie Rurale ;
- la prise en charge de la mission de régulation des filières agricoles et alimentaires, notamment à travers le rattachement des groupes industrielles publics aux filières céréales, lait, de production d'aliment du bétail et de production animales industrialisées ;
- la mise en place de nouvelles institutions de régulations interprofessionnelles, à l'instar de l'Office National Interprofessionnel des Légumes et des Viandes ainsi que des comités interprofessionnelles des filières et de leur prolongement au niveau régional ;
- la mise en place de l'Office Nationale des Terres Agricoles, de ses structures au niveau régionales et locales.

Tout cela implique, par voie de conséquence, un nouveau partage des rôles entre l'administration centrale, les organisations professionnelles et interprofessionnelles, les organismes publics intervenant dans la régulation et en appui au développement agricole et rurale et les institutions chargés du renforcement des capacités et du développement technologiques et de l'ingénierie.

L'organisation actuelle de l'administration centrale et locale du secteur de l'agriculture et du développement rural, mise en place au cours de l'année 2000, est devenue inadéquate en

raison de sa faible structuration et du mode d'organisation de la mise en œuvre de ses missions.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'intégrer les nouvelles attributions du secteur et de mettre en place un nouvel organigramme au niveau central et local (direction des services agricoles et conservation des forêts des wilayas) qui soit en adéquation avec le Schéma organisationnel et fonctionnel mis en œuvre dans le cadre de la politique du Renouveau agricole et rural.

IV. LE RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le programme quinquennal de développement du secteur pour la période 2015-2019 sera articulé autour des actions structurelles dans les domaines de la gestion du foncier, du financement, de l'organisation professionnelle et de l'interprofession, de l'intensification des cultures et de la promotion des investissements et ce, afin de créer les conditions d'émergence d'un système productif performant.

Le secteur de l'agriculture est régi, à l'heure actuelle, par plusieurs textes législatifs :

- la loi n° 83-18 du 13 août 1983 relative à l'accèsion à la propriété foncière agricole,
- la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts,
- la loi n° 87-17 du 1^{er} août 1987 relative à la protection phytosanitaire,
- la loi n° 88-08 du 26 janvier 1988 relative aux activités de médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale,
- la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière,
- la loi n° 05-03 du 3 février 2005 relative aux semences et plants et à la protection des obtentions végétales.

Au plan juridique, ce dispositif législatif a été renforcé par la promulgation au cours de l'année 2008, de la loi d'Orientation agricole du 3 août 2008 qui a servi d'ancrage à la promulgation de la loi n°10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, prise en remplacement de la loi n°87-19 du 8 décembre 1987 abrogée.

La loi d'Orientation agricole, considérée comme loi cadre du secteur, consacre les fondements d'une agriculture moderne et pose les jalons de l'amélioration progressive de son organisation par des instruments d'encadrement qui sous-tendent sa promotion et son développement.

V. LA DYNAMISATION DE LA COOPERATION TECHNIQUE INTERNATIONALE

Pour le quinquennat 2015-2019, et en vue d'une meilleure efficacité et d'une visibilité accrue de la contribution de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, le programme de coopération est recentré autour des besoins liés à la mise en œuvre et à l'efficacité des instruments de la politique du secteur, en plus de la poursuite et de l'intensification des activités en cours d'exécution.

Les principaux axes de coopération à développer dans ce cadre portent sur :

- le développement des filières agricoles ;
- la mise en place des outils de suivi et de pilotage des filières agricoles ;
- la mise en place de pôles d'excellence agroalimentaire (PEAI), dont l'objectif est de créer des centres de références techniques et économiques, de développer l'établissement de relations contractuelles et de soutenir la structuration des filières ;
- la modernisation du suivi évaluation des systèmes de paiement des aides de l'Etat et du crédit agricole ;
- le renforcement et l'intégration des systèmes d'information et des outils d'aide à la décision du secteur ;
- le renforcement des capacités humaines et d'assistance technique ;
- l'amélioration des ressources génétiques végétales et animales;
- le développement de la production des semences et plants ;
- l'amélioration des techniques d'économie de l'eau et l'utilisation des eaux non conventionnelles ;
- la coopération dans le domaine forestier ;
- la valorisation des produits agricoles et la promotion des exportations ;
- le machinisme agricole ;
- la professionnalisation de l'agriculture ;
- la promotion d'une agriculture durable ;
- la promotion de la coopération et du mutualisme agricole.

La mobilisation de l'expertise internationale autour des priorités de la politique de consolidation du développement agricole et rural est une nécessité pour l'atteinte des objectifs visés par la politique du secteur.

QUATRIEME PARTIE. L'ENCADREMENT FINANCIER DU PLAN QUINQUENNAL DE CONSOLIDATION 2015-2019

Malgré l'importance financière des engagements pris dans le cadre des programmes en cours (PCSC, PCCE, programmes spéciaux des Hauts plateaux et Sud), un programme complémentaire de développement agricole et rural est rendu nécessaire pour la période 2015-2019 en vue de la consolidation du développement agricole et rural.

Un effort financier plus conséquent s'avère donc nécessaire pour atteindre cet objectif.

En effet, des actions stratégiques ayant un impact significatif sur l'intensification des productions et des mesures d'accompagnement qu'elle exige ont été identifiées et doivent être menées dans le cadre du nouveau programme quinquennal.

Il s'agit, notamment, d'un programme de mise en valeur de plus d'un million d'hectares de terres, dont l'étude vient de s'achever et qui connaîtra un rythme de réalisation accrue à partir de 2014.

Il s'agit également de la mobilisation de la ressource hydrique, notamment dans les wilayas du Sud, auxquelles un ambitieux programme est dédié avec le concours du Ministère des Ressources en Eau. Ce programme vise l'extension de la superficie irriguée qui devra atteindre 1. 600. 000 hectares.

Par ailleurs, les programmes de mécanisation et de fertilisation projetés nécessitent une importante mobilisation budgétaire pour répondre à la forte demande des agriculteurs adhérant au programme d'intensification du MADR.

Il convient de rappeler aussi que la programmation financière proposée intègre les subventions allouées à la protection du pouvoir d'achat du consommateur, notamment la prise en charge, sur le concours définitif du budget de l'Etat, des différentiels sur les prix du lait et des céréales.

La matrice ci-dessous traduit éloquemment l'effort du financement à mobiliser en vue de la mise en œuvre des actions prévues au titre du programme quinquennal 2015-2019.